



De praticien à praticien :

Formation régionale sur la manière d'utiliser les deux Conventions mondiales sur l'eau pour faire progresser la coopération transfrontière sur le terrain

Qui se tiendra à Dakar, les 18-19 juin 2019

Dakar, Sénégal

Contexte

En Afrique, région où 90 % de l'eau sont localisées dans 63 bassins transfrontières, la gestion de l'eau requiert une coopération internationale active. Face à la croissance démographique et au développement économique, la demande en eau augmente et complique encore davantage les défis politiques, institutionnels, économiques, environnementaux et financiers auxquels les pays sont confrontés dans la gestion et le développement de leurs cours d'eau, lacs et aquifères transfrontières. En outre, la coopération pour la gestion des ressources en eau partagées se révèle essentielle pour réduire les risques liés à l'eau, tels que les inondations et les sécheresses, et pour renforcer la résilience au changement climatique. Le rôle fondamental de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour la paix et le développement durable a donc été réaffirmé au niveau mondial et régional, notamment dans les Objectifs de développement durable, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau ainsi que dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la diplomatie de l'eau en 2018.

La Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997 (Convention sur les cours d'eau) et la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992 (Convention sur l'eau), dont le Secrétariat est assuré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), fournissent des cadres juridiques mondiaux et des plateformes essentielles pour soutenir le développement coopératif et prévenir les conflits liés aux eaux partagées. L'adhésion aux Conventions favorise le renforcement des bases juridiques, techniques et institutionnelles de la coopération, ainsi que la gouvernance nationale des ressources en eau.

Aussi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, encourage-t-il les pays à adhérer et à mettre en œuvre les deux Conventions : *« L'ouverture mondiale de la Convention sur l'eau, l'adhésion des premiers pays hors de la région de la CEE-ONU – à savoir le Tchad et le Sénégal – et l'élan en faveur de la Convention constituent des avancées prometteuses. Avec la Convention sur l'eau et la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, le monde a la capacité de renforcer l'état de droit dans le cadre de la coopération transfrontière à l'échelle mondiale. J'appelle les États Membres à adhérer aux deux Conventions et à s'efforcer de les appliquer dans leur intégralité. »* Il a également demandé aux agences du système des Nations Unies de soutenir les pays dans leur adhésion et dans la mise en œuvre des deux Conventions.

En Afrique, l'on assiste à des développements très prometteurs en faveur de l'adhésion aux conventions mondiales de l'ONU sur l'eau. En 2018, le Tchad et le Sénégal ont été les premiers pays africains à adhérer à la Convention sur l'eau. Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Togo et la Tunisie ont officiellement exprimé leur intérêt concernant l'adhésion à la Convention et ont entamé les processus nationaux d'adhésion ; d'autres pays africains examinent cette possibilité. Ainsi, une opportunité manifeste de renforcer les capacités et de

poursuivre cette lancée concernant les Conventions se dessine. Il est également essentiel de promouvoir la mise en œuvre des Conventions puisque l'adhésion doit constituer un moyen de faire progresser la coopération transfrontière de façon concrète.

Les partenaires des Nations Unies à l'échelle mondiale et régionale, d'autres organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et le milieu universitaire jouent un rôle crucial dans l'adhésion et la mise en œuvre. De nombreux acteurs africains apportent déjà leur appui à ce processus. Par exemple, plusieurs organismes de bassin (l'ABN, le CBLT, l'ABV, l'OMVS) encouragent leurs membres à adhérer aux conventions afin de renforcer la coopération au niveau du bassin. D'autres partenaires régionaux activement impliqués dans la promotion de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, tels que le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et la Banque africaine de développement, mettent en lumière les avantages et outils qu'offre la Convention sur l'eau.

Si l'intérêt pour les Conventions est grandissant, les capacités pour y adhérer et les mettre en œuvre au niveau national restent toutefois limitées. Afin de pouvoir remplir leur rôle essentiel de soutien aux pays dans leurs efforts, les partenaires régionaux et mondiaux doivent disposer des connaissances et des outils adéquats.

Objectifs et méthode de travail

La formation est spécifiquement conçue pour renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la promotion du développement durable et de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Elle vise aussi à les doter des connaissances et compétences requises pour promouvoir et appliquer les Conventions, en mettant l'accent sur les défis et les avantages concrets que présente leur mise en œuvre pratique et sur la manière dont les Conventions contribuent au renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières sur le terrain.

Cette formation aura pour objectifs :

- L'approfondissement des connaissances et la compréhension de la valeur des deux Conventions dans différents contextes ;
- De clarifier la relation entre les deux Conventions, les éléments qui sont souvent mal interprétés et les questions fréquemment posées ;
- De promouvoir le partage des expériences concernant la mise en œuvre des Conventions et d'examiner la façon de procéder pour promouvoir une coopération effective et pratique en ayant recours aux Conventions et à leurs outils ;
- De permettre aux participants d'évaluer l'utilité des techniques et des orientations générales élaborées au titre de la Convention sur l'eau pour soutenir les activités liées aux eaux transfrontières en cours en Afrique (par exemple, concernant la surveillance et l'évaluation, l'adaptation au changement climatique, l'évaluation des eaux souterraines, la gestion des inondations, les avantages de la coopération et l'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes) ;
- D'examiner les enseignements tirés des processus récents d'adhésion finalisée (c.à.d. le Tchad et le Sénégal) et le rôle des partenaires dans la promotion de l'adhésion aux Conventions.

La méthode et le contenu de la formation se fonde sur des formations en droit international existantes (celle du Partenariat mondial pour l'eau et ses partenaires, de l'Université de Dundee, de l'Université de Genève, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)). À travers les expériences de mise en œuvre concrètes, la formation montrera comment les principes sont traduits en pratique et la manière dont la coopération peut se développer en se fondant sur les Conventions. Les aspects juridiques et techniques essentiels seront abordés, au

même titre que les principaux défis politiques et techniques que présente l'adhésion et la mise en œuvre des Conventions. La formation promouvra les échanges et l'apprentissage mutuel entre experts régionaux et aura notamment recours à des questionnaires et des exercices en groupes pour assurer une participation active ainsi que des techniques d'apprentissage mixtes.

À la fin de la formation, les participants devront être en mesure de :

- Comprendre les principales obligations au titre de la Convention, notamment les différences et complémentarités ainsi que les étapes majeures du processus d'adhésion ;
- Répondre à des questions clés concernant leur interprétation et leur mise en œuvre, notamment sur la base de pratiques existantes, en particulier pour contribuer à pallier les idées reçues les plus répandues ;
- Expliquer les avantages de l'adhésion à la Convention du point de vue de certains pays en s'appuyant sur l'expérience de Parties existantes, en particulier celles situées dans la région et préconiser comment bénéficier de ces avantages (les choses à faire et à éviter) ;
- Comprendre l'utilité de la Convention et la possibilité d'étendre son application à leur action, voire à d'autres domaines/secteurs ;
- Comprendre les orientations techniques et générales disponibles au titre de la Convention pour appuyer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et d'utiliser ces outils dans leurs activités quotidiennes ;
- Comprendre ce qu'offre le cadre institutionnel de la Convention sur l'eau et d'y avoir recours dans le cadre de leur action
- Organiser de petits événements ou effectuer des présentations au sujet de la Convention

Accent régional et groupe cible

20 à 30 experts de pays, du système des Nations Unies, d'organismes de bassin, d'organisations régionales, du milieu universitaire, d'organisations internationales, des délégations de l'Union européenne, d'organismes de coopération pour le développement et d'organisations non gouvernementales dont l'action est liée à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et qui ont la possibilité de faire un meilleur usage des Conventions et de leurs outils au sein de leur travail.

La formation sera principalement destinée aux experts actifs dans les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord et de l'Afrique centrale.

Langues : français

Dates et lieu : 18-19 juin à Dakar, au Sénégal

Détails pratiques : La formation se fait sur invitation.

Les participants éligibles peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation. Les demandes d'aide financière devront être soumises au secrétariat de la Convention sur l'eau (Alexandra.boonekamp@un.org) dans les plus brefs délais et le **31 mai 2019** au plus tard.

Les participants nécessitant un visa d'entrée pour le Sénégal sont encouragés à envoyer leur candidature et/ou envoyer leur demande pour un soutien financier dès que possible. En effet, bien que la demande de Visa pour le Sénégal est de la responsabilité de chaque participant, le secrétariat de la Convention (Alexandra.Boonekamp@un.org) pourra faire parvenir aux candidats approuvés/sélectionnés une lettre d'invitation pour faciliter la procédure.

Les participants sont priés de s'inscrire [en ligne](#) avant le le 7 juin 2019.

Pour obtenir une assistance technique en lien avec la formation, veuillez contacter Mme Alexandra Boonekamp (Alexandra.boonekamp@un.org).

Pour toute question substantielle concernant la formation, veuillez vous adresser à M. Rémy Kinna (remy.kinna@un.org).

La formation est organisée avec le financement de l'Union européenne.